fédération des services publics la cgt PLAINE COMMUNE

Syndicat Général des Personnels de Plaine Commune

EPT PLAINE COMMUNE
Service Courrier
reçu le
31 MAI 2024
N°

Saint-Denis, le 31 mai 2024

Monsieur le Président
de Plaine Commune
21 avenue Jules Rimet
93218 Saint-Denis Cedex

Monsieur le Président,

Les JO compliquent les conditions de travail des agents, déjà dégradées, sans propositions de compensations salariales à la hauteur de l'évènement. Par conséquent, la CGT, avec les agents, porte les revendications suivantes, notamment en ce qui concerne l'urgence salariale :

- **Le versement d'une prime JO pour l'ensemble des agents** pour valoriser les contraintes suivantes :
  - l'accroissement temporaire d'activité,
  - les contraintes sur les congés,
  - le changement de lieu de travail et/ou de prise de poste
  - le changement des missions
  - le télétravail obligatoire
  - les déplacements compliqués par le nombre de visiteurs et les raisons de sécurité
  - les changements d'horaire de travail
  - les difficultés de garde d'enfants
  - les risques liés à la sécurité

- le **respect du cadre d'emploi** national, y compris pendant les J.O.
- prévoir les conditions de **restauration pendant les JO** pour tous les agent.es, y compris pour celles et ceux effectuant des heures supplémentaires en plus de leur service habituel
- des solutions pour le **stationnement** des véhicules des agents
- **Pas de nouvelles dispositions pour accroître le travail obligatoire le dimanche après les JO**

-> **Maintien des heures supplémentaires** le samedi et/ou le dimanche selon l'organisation locale actuelle

Par ailleurs, les agents réclament de meilleures conditions de travail, notamment :

- **L'augmentation pérenne de la prime mensuelle IFSE des filières administratives et culturelles** pour une égalité de traitement avec la filière technique
- **Une prime de salissure de 900€ chaque année** pour valoriser les conditions de travail des agents de terrain du cadre de vie et la réévaluation à 700€ de la prime de travaux insalubres pour les agents de l'assainissement, à verser selon de nouveaux critères

- pour les agents du cadre de vie :
  - **dotation vestimentaire** : une vrai concertation des agent.es et de leurs représentant.es pour une dotation plus adaptée (pantalons d'été, cycles de lavage, y compris pour les parkas et manteaux, stock d'EPI, poche à genouillère utilisable)
  - Garantie sur le **maintien des services** en régie
  - **RTT** pour les encadrants de proximité en reconnaissance du service fait avant l'heure d'embauche de leurs adjoints
- Pour les agents de la lecture publique
  - **des jours de repos** au titre de la pénibilité
  - augmentation du nombre de **repos compensateurs pour le travail du dimanche**
  - respect des accords locaux sur le **temps de service au contact du public**
  - favoriser les **progressions de carrière** par la différence grade/fonction ou par une promotion interne transparente pour les agents aillant atteint le dernier grade de leur catégorie d'emploi
  - Examen réel des possibilités d'accorder le mercredi et les **temps partiels** pour convenances personnelles (stop aux refus systématiques)
  - **Rénovations des locaux** et actions contre les fortes chaleurs et le froid
  - **bouton d'alerte** agression dans les établissements recevant du public

De plus nous demandons :

- l'application de la délibération Plaine Commune sur la **journée de solidarité** (pas de prélèvement de jour de congé ou de pénibilité)
- **Restauration** :
  - augmentation de la valeur du **Ticket-restaurant**
  - distribution de Tickets-restaurant lorsque la **cantine est trop éloignée** pour que les agents s'y rendent pendant la pause-déjeuner
- **respect du droit de grève :**
  - **retenue d'1/60ème en cas de grève d'une demi-journée** de travail,
    et d'un 1/30ème en cas de grève d'une journée entière
  - Nous rappelons que les agents n'ont pas à se déclarer en grève par avance

Afin de permettre aux agents de Plaine Commune de défendre leurs conditions de travail et leurs revenus, le syndicat CGT de Plaine Commune dépose un préavis de grève pour les journées **du 12 juin au 8 septembre 2024 de 0h à 24h.**

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels. Dans cette attente, nous vous adressons Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Julien LACOTTE
Secretaire Général

21 avenue Jules Rimet 93218 Saint-Denis - 01 55 93 56 13 - syndicat.cgt@plainecommune.fr - plainecommune.reference-syndicale.fr